

Les Nouvelles de Bourg-la-Reine

numéro 3 septembre 2001



ENFANCE ET JEUNESSE : il faut un projet à Bourg-la-Reine

**P
A
R
T
I

S
O
C
I
A
L
I
S
T
E**

Le thème s'imposait pour notre numéro de rentrée : nous consacrons le dossier des Nouvelles de Bourg-la-Reine à l'itinéraire de l'enfant, (presque) de la naissance au lycée, en passant par les écoles et le collège. Le tableau est mitigé.

La situation est alarmante dans le secteur de la petite enfance. Tout le monde répète depuis des années que les besoins sont criants. On pouvait espérer une amélioration, même partielle, avec l'ouverture de la nouvelle crèche : comme le dossier a traîné, l'estimation du coût actualisé a été sous-évaluée et l'appel d'offre a été infructueux ; bilan : on ne peut espérer son ouverture avant 2003 !

Pour le primaire, on ne sait qui féliciter le plus de l'ouverture de l'école Pierre Loti : les parents qui, depuis 10 ans, se sont battus pour l'obtenir ; ou la municipalité qui a finalement décidé de sa construction. Pour autant, des problèmes restent en suspens qui, pourtant, étaient parfaitement prévisibles.

Au collège Évariste-Galois, les effectifs ne cessent de progresser, signe qu'il fonctionne bien. On aimerait notre maire plus présent et plus actif sur ce terrain. D'autant que Jean-Noël Chevreau est également conseiller général et que le financement extérieur des collèges relève du conseil général.

Plus globalement, il manque une politique d'ensemble pour mobiliser les énergies. Le contrat éducatif local est fait pour cela. Nous en expliquons les principes dans ce numéro, et nous nous étonnons que notre ville tarde tant à le mettre sur pied, comme d'autres villes -- de droite comme de gauche -- l'ont déjà fait.

Absence de prévision ; politique par à-coups ; pas de réflexion d'ensemble à court, moyen et long termes : derrière ce constat, on retrouve une absence de projet global et l'incapacité à instaurer un vrai dialogue avec les parents et les enseignants.

Denis Peschanski

Secrétaire de la section PS de Bourg-la-Reine



Je souhaite prendre contact avec le Parti socialiste de Bourg-la-Reine

NOM Prénom

ADRESSE

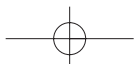
Téléphone Profession (facultatif)

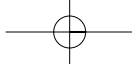
Courrier électronique

Date Signature

Retourner à Parti socialiste B.P. 13 92340 BOURG-LA-REINE

ou téléphoner au 06 76 56 13 01





L'accueil de la petite enfance doit être une priorité

La nouvelle est tombée en juin : faute d'avoir trouvé réponse à l'appel d'offre, la nouvelle crèche n'ouvrira vraisemblablement pas ses portes avant deux ans, alors que l'affaire avait déjà tant traîné ! Cela donne l'occasion de faire le point sur la situation de la petite enfance à Bourg-la-Reine.

Le nombre de naissances de Réginaurburgiens n'est pas connu. À titre indicatif, nous disposons du nombre de naissances déclarées à Bourg-la-Reine. Indicatif donc, dans la mesure où des non-Réginaurburgiennes ont accouché aussi dans la clinique de la ville et que des Réginaurburgiennes, mais en moins grand nombre, ont accouché ailleurs. Quoi qu'il en soit, les chiffres des trois dernières années ont marqué une sensible augmentation avec 1350 naissances en 1998, 1287 en 1999 et surtout 1403 en 2000, boom du chiffre rond oblige !

Des capacités d'accueil notoirement insuffisantes

Or tous les responsables des structures ayant trait à la petite enfance s'accordent sur un constat : les capacités d'accueil actuelles sont tout à fait insuffisantes.



- Les 3 crèches peuvent accueillir environ 230 enfants de 0 à 3 ans.

- Les assistantes maternelles agréées, au nombre de 42 cette année, accueillent un peu plus d'une centaine d'enfants.

Notons que sur notre commune ce sont les responsables de PMI (Centre de protection maternelle et infantile) et de la circonscription d'action sociale qui assurent le recensement des places disponibles et la coordination entre assistantes maternelles.

- Il est plus difficile d'évaluer les possibilités des haltes-garderies car elle accueillent en général l'équivalent d'un mi-temps ; quoi qu'il en soit, elles ne sont que deux, l'une municipale et l'autre privée.

- Le jardin d'enfants accueille 40 enfants de 2 à 3 ans et son fonctionnement est comparable à celui d'une crèche. Mais comme, dans notre département, l'accueil des 2 ans (ceux qui auront

3 ans à partir du mois de janvier qui suit la rentrée scolaire) est très faible, la capacité de ce jardin d'enfants reste largement insuffisante.

- Enfin la garde à domicile, parfois partagée entre deux familles, devient un mode de garde vers lequel les parents orientent leur choix faute de place en structure, mais il reste onéreux.

Le bilan est clair : **notre ville a un besoin urgent et important de places supplémentaires pour les petits**. Par l'effet combiné de la croissance économique revenue et des naissances de l'an 2000, ces besoins sont devenus plus criants que jamais.

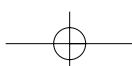
Des mesures concrètes peuvent être envisagées

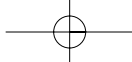
O. Comme dans certaines communes avoisinantes, notre municipalité devrait davantage s'investir, en assurant par exemple la coordination des assistantes maternelles. Cela aiderait ainsi les responsables des PMI à assumer dans de meilleures conditions l'ensemble de leurs tâches.

O. La nouvelle crèche, tant attendue, doit ouvrir dans les meilleurs délais et dans de bonnes conditions pour les enfants et les familles. La localisation en bordure de la N 20, à proximité d'une station service, était-elle idéale, alors qu'une opportunité s'offrait à l'angle de la rue Le Bouvier et du boulevard Carnot ? La question est-elle définitivement réglée ? Pour le moins, il faut rattraper au plus vite la grave erreur commise qui s'est donc traduite par un nouveau retard.

O. Il faut engager une réflexion sur l'accueil des enfants qui n'ont pas atteint 3 ans dans le premier trimestre de l'année scolaire et qui, pour la plupart, sont refusés en maternelle. La pression sur l'Éducation nationale s'impose. Mais il faudrait aussi augmenter les capacités d'accueil en jardin d'enfants, comme y encourage à juste titre la ministre socialiste Ségolène Royal.

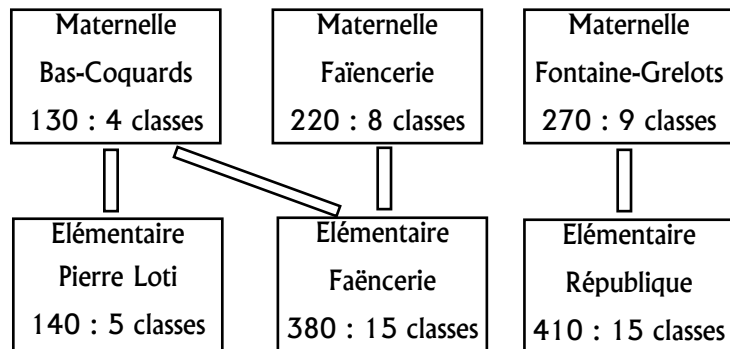
Voilà autant de pistes de réflexion qu'il reste à explorer. Un débat constructif peut et doit s'ouvrir avec tous les partenaires s'occupant de la petite enfance à Bourg-la-Reine. Et les parents concernés doivent y être associés.





Une nouvelle école à Bourg-la-Reine !

Il en a fallu des tracts des associations de parents d'élèves, des délégations, des pétitions et même des manifestations. Il me souvient même d'une sortie de conseil municipal un peu agitée : "Il n'est pas question que j'ouvre une nouvelle école pour 25 élèves !" avait rétorqué Jean-Noël Chevreau, notre maire, droit dans ses bottes, sorte d'Alain Juppé au petit pied. Erreur de calcul et rodomontade inutile ; il dut peu après se rendre à l'évidence qu'une nouvelle école s'imposait, comme le confirment les chiffres ci-dessous (estimation de juillet dernier, y compris pour la nouvelle école).



Avec deux ans de retard sur les prévisions, l'école élémentaire Pierre Loti ouvre donc ses portes en cette rentrée. Et nous nous en réjouissons car la ville en avait bien besoin :

- les effectifs étaient lourds et les enfants étaient de plus en plus nombreux dans la ville ;

- les deux écoles existantes étaient trop chargées : elles manquaient de place ; quant aux restaurants ils étaient trop petits, d'où des repas pris trop rapidement, et trop de bruit dans la salle.

Un bon point donc à la ville, au bout du compte, d'autant que l'équipement de Pierre Loti est très moderne (connexions internet dans toutes les classes), même si les surfaces utilisables sont un peu étriquées.

Trois interrogations subsistent qui appellent une concertation avec tous les partenaires de la communauté éducative :

- *La sectorisation* : ce nom barbare désigne, simplement, les zones de recrutement des écoles. Qui dit nouvelle école, dit nécessairement redécoupage des zones. Judicieusement, la maire-adjointe à l'enseignement a suivi le souhait des représentants de parents d'élèves en misant sur la mixité sociale. Mais alors, pourquoi avoir accepté pratiquement toutes les dérogations demandées par les familles se situant à la limite entre République et Faïencerie et souhaitant garder leurs enfants à République ? Quelques



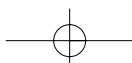
demandes étaient justifiées, mais la plupart beaucoup moins. On ne veut pas croire qu'il était plus difficile de dire non aux familles plus favorisées du centre ville. En tout cas, il faudra rectifier le tir dès l'an prochain car, dans l'immédiat, le résultat est simple : une école est trop chargée, avec des sureffectifs, l'autre risque une fermeture de classe.

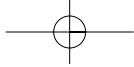
- *L'articulation entre la maternelle Bas-Coquarts et l'élémentaire Pierre-Loti* : on sait que le meilleur projet eût été de construire un 3^{ème} groupe scolaire associant maternelle et élémentaire en un même lieu dans la mesure où la maternelle des Bas-Coquarts ne peut accueillir plus de 4 classes. Faute d'avoir fait valoir à temps le droit de préemption sur le terrain qui va du collège Galois au carrefour de l'avenue de Montrouge, la municipalité s'est privée d'une belle opportunité.

- *L'environnement* : au moment où vous lirez ce papier, le constat sera sans ambiguïté. Devant Pierre Loti, le matin à 9 heures, l'embouteillage est général sur cette route départementale très fréquentée par ailleurs. Il suffisait de regarder ce qu'il en était avant l'ouverture de l'école, avec déjà les conséquences de la série de feux (indispensables) pour imaginer ce qui nous attendait. Il est encore temps de réfléchir à une contre-allée sur la rue de Fontenay qui s'ajouterait au parking de l'avenue de Montrouge (près du gymnase).

Voilà quelques points importants à discuter avec l'ensemble de la communauté éducative, enseignants et parents. Nous avons la chance d'avoir des équipes enseignantes de qualité dans nos écoles. Pour tous, l'enjeu sera toujours le même : fournir les apprentissages fondamentaux à tous les enfants pour leur permettre de construire ensuite leur vie dans les meilleures conditions. L'égalité républicaine, elle est là.

Denis Peschanski





Un collège en pleine expansion

Pour leur grande majorité, les élèves des écoles de Bourg-la-Reine se retrouvent en 6ème au collège Evariste-Galois (ceux habitant la limite sud de la ville vont au collège La Fontaine à Antony). Voilà un collège en pleine croissance : à la rentrée prochaine, la partie générale comptera près de 620 élèves auxquels s'ajoutent les 75 enfants en grande difficulté orientés dès la 6ème en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté).

Grâce à un travail d'équipe très approfondi des enseignants, on propose aux élèves de SEGPA l'élaboration d'un projet professionnel, commencé dès la 4ème. L'efficacité implique de petits effectifs. Ainsi, ce sont toujours environ 75 élèves qui se retrouvent dans cette petite unité.

Quant au collège traditionnel, il suffit de noter qu'il comptait il y a six ans 370 élèves et qu'ils se retrouvent 620 en cette rentrée. Ce n'est bien sûr pas le fruit du hasard, mais celui de la qualité de l'établissement, et tout le monde s'en félicitera.

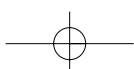
Pour autant, là aussi, les parents ont constaté que trop d'enfants sont en échec dès le début de leur scolarité au collège, et souvent avant. C'est pour eux que le ministre de l'Education nationale, Jack Lang, a pris des mesures exceptionnelles dès cette rentrée : toutes les 6ème auront droit à 2 heures de

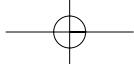
soutien ; 4 heures par semaine sont en outre attribuées à chaque collège, à répartir comme le souhaite la Principale.

C'est un progrès important. Il ne suffira certainement pas à tout résoudre. Dans le même sens, la municipalité devrait s'investir davantage dans la politique d'accompagnement scolaire, comme on le fait à L'Haÿ-les-Roses et à Sceaux. Ce travail d'accompagnement par des personnes – pour la plupart bénévoles – extérieures au collège, mais en liaison avec les équipes enseignantes, a fait ses preuves. À Bourg-la-Reine de relever le défi.

Enfin, nous avons la chance que notre maire soit également conseiller général ; or les collèges (hors l'enseignement bien sûr) relèvent du Conseil général. Alors deux simples revendications dans l'immédiat, revendications inscrites dans le quotidien : intervenez pour limiter le bruit occasionné par le RER (un double rideau d'arbres serait le bienvenu) ; et offrez aux enfants l'accès à la piscine des Blagis le mercredi et le samedi, comme c'est le cas pour les enfants des écoles.

Mais au fait, est-ce vraiment une chance que Jean-Noël Chevreau soit également conseiller général ?





Simon, un ado en trop, à Bourg-la-Reine

Paroles d'ados : pour connaître leur avis, autant leur laisser la parole. Le témoignage de Simon a été complété par les commentaires de quatre autres garçons âgés de 13 à 15 ans et par les propos d'une jeune fille de sa classe (collège Evariste Galois). Par commodité, le tout, recueilli dans la semaine du 25 au 29 juin, a été retranscrit sous le seul chef du principal interviewé.

Simon a 14 ans. Elève au collège Evariste-Galois, il est plutôt bon élève, plutôt bien dans ses baskets, plutôt cool, c'est-à-dire pas vraiment révolté. Ce qui l'intéresse le plus ? Les copains (un peu), le sport (beaucoup) et les filles (de plus en plus passionnément), avoue-t-il sans difficulté. Alors, où est le problème ? Le problème parce que problème il y a pour cet adolescent et pour bon nombre de ses ami(e)s, c'est la vie qui est réservée aux jeunes à Bourg-la-Reine, dès qu'ils sortent

de leurs écoles ou de chez eux.

D'entrée, Simon résume en quelques mots : *Ici, y a rien à faire pour nous. On se dit, entre nous, qu'il faudrait un cinéma, parce que ça fait... d'aller jusqu'à Cachan, avant de ponctuer, réaliste et/ou résigné : À mon avis, c'est un peu trop gros de demander ça...*

Au chapitre des idées réalistes donc, Simon juge qu'il est urgent de faire un skate park, parce que beaucoup d'ados font du skate et du roller, mais qu'ils sont obligés d'aller devant le Monoprix ou près du parking de la gare RER. De façon générale, Simon regrette l'absence d'un lieu où les jeunes puissent se retrouver et jouer (bas-



ket,...) paisiblement entre eux, qui soit proche du centre ville : *quand on sort tôt du collège, l'après-midi, on se demande où aller à part chez l'un ou chez l'autre. Beaucoup vont traîner à Vélizy (centre commercial), à Cachan, à Antony où il y a des cinémas et des magasins intéressants pour les gens de mon âge. Les autres se retrouvent au square Meunier (où aucun équipement spécifique n'existe pour les adolescents), voire au parc de Sceaux dès qu'il fait grand beau temps.*

Enfin, question ambiance, Simon exprime très nettement son mécontentement. *Quand on est dehors, on ne se sent pas du tout en sécurité, s'exclame-t-il, la preuve, des amis se sont fait racketter devant le Monoprix, en plein milieu de journée !* Le jugement est sans appel.

Propos recueillis par Antoine Peillon

Bonne nouvelle pour les lycéens et leurs parents

La gratuité de l'éducation est un droit essentiel. Grâce au conseil régional d'Île-de-France, présidé par le socialiste Jean-Paul Huchon, un pas important va être franchi dans cette voie. Avec 83 MF mis en jeu dès cette rentrée 2001, les livres scolaires des principales matières sont gratuits pour les 143 000 élèves de Seconde ; ils le seront pour ceux de Première l'an prochain et ceux de Terminale en 2003.

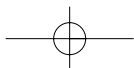
Cette disposition a été votée le 5 avril par l'assemblée régionale, à l'exception des groupes FN et MNR qui se sont abstenus.

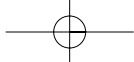
Pour ne pas pénaliser les familles dont les enfants passent en Première cette année et doivent acheter des livres neufs car les programmes viennent de changer, un système de bourse aux livres doit être organisé dans chaque établissement.

DOTATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de la loi n°86-972 du 19 août 1986, le Conseil régional d'Île-de-France a donné 29 167 650 F aux lycées privés sous contrat pour l'équipement informatique (art. 216 chap. 901.2). C'est ainsi que le LCM Notre Dame, à Bourg-la-Reine, s'est vu attribuer 3 imprimantes (2 couleur et 1 laser) et 16 postes CAO DAO.

En outre 686 918 F lui ont été attribués pour la création d'une classe de labos sciences physiques et SVT et pour l'aménagement du self-service de restauration.





LE CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL :

une piste à suivre pour Bourg-la-Reine

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir – en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture – une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.

L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre (hors temps scolaire), qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désœuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.

En juillet 1998, face à ce véritable enjeu de la société et suite à l'ARVEJ (contrat d'Aménagement des Rythmes de Vie des Enfants et des Jeunes), le ministère de la jeunesse et des sports a eu la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (Éducation nationale, Culture, Jeunesse et Sports, Ville), les collectivités territoriales dont les villes, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les Caisses d'allocations familiales et naturellement les familles. Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un tel projet éducatif : accéder à toutes les connaissances en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et celle des centres d'intérêt.

Ce Contrat Educatif Local (CEL) concerne les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire et au collège. Il distingue deux temps pour l'organisation d'activités :

- le temps périscolaire, immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire : l'accueil avant la classe, le temps de restauration à l'école, après la classe, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives ;

- le temps extra-scolaire situé en soirée, le mercredi (quand il n'y a pas classe, comme à Bourg-la-Reine), en fin de semaine et pendant les vacances. À la fin de l'été 2000, près de 1400 CEL étaient déjà signés. Des expériences s'avèrent très constructives et dynamisent le tissu social.

L'expérience menée à Massy, en intégrant les emplois-jeunes dans le CEL, est un exemple intéressant : le CEL a renforcé la cohérence et l'amplitude d'actions concrètes. Trois groupes de travail ont été constitués, chacun élaborant une cartographie des lieux sensibles de la commune afin de repérer les espaces et les temps de rencontre décloisonnés dans les quartiers.

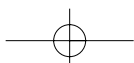
Le coût moyen par enfant, pour un CEL, est d'environ 825 francs par an, dont quelque 58 % couverts par les communes.

Le CEL concerne les enfants et les adolescents

...

À l'initiative d'instituteurs de l'école de la Faïencerie, une expérience pilote avait été lancée dans le cadre de l'ARVEJ. Enfants, enseignants et parents étaient unanimement satisfaits des premiers résultats. Pourtant l'expérience, qui dura deux ans, ne fut pas simple, compte tenu de la lenteur de la mairie dans la gestion des intervenants extérieurs. Surtout, personne ne comprend encore pourquoi la municipalité n'a pas souhaité continuer et amplifier cette expérience qui, pourtant, donnait satisfaction à tous.

Chacun sait que la question de l'aménagement du temps de l'enfant devrait rester au centre de toute politique d'éducation. Le ministère en a fait une de ses priorités. De nombreuses collectivités locales – de droite comme de gauche – ont suivi. Là encore, notre ville est à la traîne. À quand, un contrat éducatif local à Bourg-la-Reine ?



QUESTIONS ÉCRITES :

la sécurité devant les établissements scolaires

Comme conseiller municipal, dans un courrier adressé au maire de Bourg-la-Reine le 18 juin 2001, j'avais posé deux questions écrites.

La première concernait la sécurité rue de Fontenay, aux abords du collège Evariste-Galois et de l'école Pierre-Loti. En effet, le vendredi 15 mai au matin, bien avant la rentrée des élèves, une voiture roulant à vive allure avait fait une embardée qui s'était terminée sur le trottoir, contre la clôture du collège, détruisant une cabine téléphonique et occasionnant d'autres dégâts -- seulement matériels, heureusement.

La seconde, issue d'un habitant du quartier nord-est, qui pensait aussi évidemment au voisinage de l'école de la Faïencerie-Thieulin, concernait la rue Jean-Roger Thorelle : des automobilistes "jouent" au gymkhana entre les stationnements en quinconce des voitures, et bien d'autres -- y compris des parents -- négligent l'existence du STOP.



J'ai reçu la réponse du maire, datée du 18 juillet, dont nous extrayons les passages publiés ci-contre.

Lucien Sellier

À noter :

Afin d'améliorer la sécurité routière sur les routes nationales en Île-de-France, le Conseil régional a adopté, en 2001, 7 opérations pour un montant de 98,133 MF, dont 840 000 F pour les Haut-de-Seine.

Le Conseil régional a voté une nouvelle aide de 2,8 MF pour développer la réalisation de pistes cyclables et réseaux verts, que la Région finance à 50%.

La réponse de Jean-Noël Chevreau, Maire de Bourg-la-Reine :

[...]

"Des plots supplémentaires ont été installés pour renforcer le dispositif de protection. De plus, la Ville avait déjà alerté le Conseil Général des Hauts-de-Seine sur la dangerosité de ce secteur en juin 2000, et lui avait demandé d'étudier une limitation de la vitesse à 30 km/heure sur l'ensemble de la R.D. 74 à Bourg-la-Reine.

"Enfin, nous avons adressé un nouveau courrier au Conseil Général pour l'informer de cet accident et lui demander la mise en place d'un dispositif spécifique de protection des piétons au droit du collège Evariste Galois et de l'école Pierre Loti"

[...]

"A propos des problèmes de circulation et de stationnement de la rue Jean-Roger Thorelle que vous soulevez, il semble que les questions posées concernent les rues Oger et Caroline et non la rue Thorelle.

"En effet, les rues Oger et Caroline font l'objet d'une expérimentation de mise en sens unique de circulation avec mise en place d'un stationnement en quinconce depuis le 2 mai 2001 et pour une durée de 6 mois. Le stationnement en quinconce a pour but de ralentir la vitesse des véhicules dans le cadre de la mise en sens unique de ces deux voies."

[...]

La prochaine réunion (publique) du Conseil municipal aura lieu le mercredi 17 octobre à 19 heures

